

DEPARTEMENT DES VOSGES

Registre des Actes de l'Administration Municipale
de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges

ARRONDISSEMENT DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

VILLE
DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

ARRETE

**POLICE MUNICIPALE - REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION AVENUE DU
CIMETIERE MILITAIRE DURANT DES TRAVAUX D'ELAGAGE**

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Président de la Communauté de Communes, Président du Pays de la Déodatie,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-2,

CONSIDERANT que ces travaux nécessitent des mesures de sécurité provisoires,

ARRETE

Article 1 : À compter du mardi 12 mai 2015 à 7 heures 30 et jusqu'à la fin des travaux d'élagage,

- la circulation sera interdite avenue du Cimetière Militaire, entre la rue d'Épinal et la voie des Hyères.

Article 2 : Les panneaux de signalisation temporaire et une déviation seront mis en place par les Services Techniques de la Ville.

Article 3 : Le Directeur Général des Services, le Commandant de Police, le Directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Dié-des-Vosges, le 6 mai 2015

Le Maire,



David VALENCE